



N° d'épreuve FFM _____ **402**
Moto-Club _____ **TEAM MENOUI MOTO CROSS**
N° d'affiliation _____ **C 2511**
Date _____ **02 / 10 / 2022**
Lieu _____ **SAINTE MENEHOULD**
Organisateur technique - **TOULMONDE Pascal**
E-mail _____ **toulmonde0015@orange.fr**
Téléphone _____ **06 84 43 91 16**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE Didier	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	SIMON Alain	Licence : 150708
Membre du Jury	DANEL Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury	DELANDHUY Jean Noel	Licence : 008177
Commissaire technique responsable	CARDOT Ruddy	Licence : 315816
Responsable du chronométrage	MAIERHOFER Marcus	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Trophée 250cc	13		125 2T et 250 4T	
Trophée 450cc	15		Sup 250 4T	
Trophée vété-fémin	13		125/250/450	Vétérans à partir de 38 ans
Championnat Excellence	13 / 15		125 2T / sup 250 4T	13 ans 125 2T / 15 ans 250 4T et+
Championnat 125cc	13		125 2T	
QUAD CROSS G Est	15		Mini 125 2T ou 250 4T	
Challenge 50	6	9	50	

Engagement :

Site internet ---- <http://inscription.laliguemotograndest.fr>
Contact ----- **M.TOULMONDE Pascal**
Téléphone ----- **06 84 43 91 16** E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **NANJI Désiré**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Sainte Menehould**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **5 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Terrain Roland TOULMONDE**

Adresse **Sainte Menehould**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1560**

Largeur minimum de la piste **5 m**

Largeur de la grille **28**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **10**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **1 / 04 / 2022**

TEAM MENOUI MOTO CROSS

18 rue de la Haute Maison

51800 SAINTE-MENEHOULD

Tél : 06.84.43.91.16


Visa de la Ligue

Date : **05/08/2022**

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.88

Visa de la FFM

Date : **24/08/2022**

Numéro : **22/0742**

